

Dans ce document, le masculin est utilisé afin d'alléger le texte

PRÉAMBULE

La réussite scolaire doit être la priorité des écoles ainsi que des élèves. Chaque élève présente des niveaux de réussite et des besoins différents, notamment en ce qui concerne les programmes d'études.

Pour obtenir des crédits pour chaque cours du secondaire 2^e cycle, un élève doit atteindre une note minimale de 50 % dans chacune de ses matières.

La gestion administrative de cette directive administrative relève du directeur général adjoint des services éducatifs et son délégué.

DÉFINITION

Séquences de cours :

Une séquence de cours désigne un ensemble structuré de leçons ou d'activités pédagogiques qui sont organisées de manière logique et progressive, souvent autour d'un thème ou d'un objectif d'apprentissage spécifique. Les élèves suivent généralement le préalable dans une séquence de cours (par exemple, Français 10-1, 20-1, 30-1). Cet itinéraire est désigné par des flèches pleines. Cependant, Alberta Education reconnaît que les élèves peuvent passer d'une séquence de cours à l'autre et que ces itinéraires possibles sont désignés par des flèches brisées dans le Guide de l'éducation.

Préalable :

Un préalable au secondaire est un cours ou une matière que les élèves doivent compléter avec succès (50%) avant de pouvoir s'inscrire à un cours de niveau supérieur dans la même matière ou dans une matière apparentée.

MODALITÉS

Condition pour un transfert de séquences de cours

Lorsqu'on conseille l'élève dans le choix du transfert de séquences de cours, les facteurs suivants doivent être pris en compte :

- **les habiletés linguistiques :**
 - à mesure que l'élève maîtrise une langue, on devrait guider celui-ci vers une séquence de cours plus avancée afin de lui offrir des défis plus appropriés.
- **la capacité de l'école à offrir la séquence de cours appropriée.**
- les capacités, la motivation et l'orientation vers les études postsecondaires de l'élève.

- les critères permettant à la direction d'école d'accorder une exemption de préalables.

Règles régissant le transfert de cours

- le Guide de l'éducation stipule que la note minimale de passage est de 50 % (représentée par la ligne pleine dans les tableaux ci-dessous). Afin de guider les équipes écoles, nous recommandons que les élèves ayant une note de 65 % ou plus s'inscrivent aux cours de type -1, tandis que ceux ayant une note inférieure à 65% devraient suivre les cours de type -2. Toutefois, la règle demeure la même : les parents ou l'élève peuvent demander l'inscription à des cours de niveau -1 si l'élève obtient une note de 50 % ou plus. Cette décision doit être prise en fonction des intérêts de l'élève, particulièrement en vue de ses projets d'études postsecondaires. Cette règle est applicable en :

9e année pour le classement :

- Français 10, Anglais 10 et Études sociales 10.

10e année pour le classement :

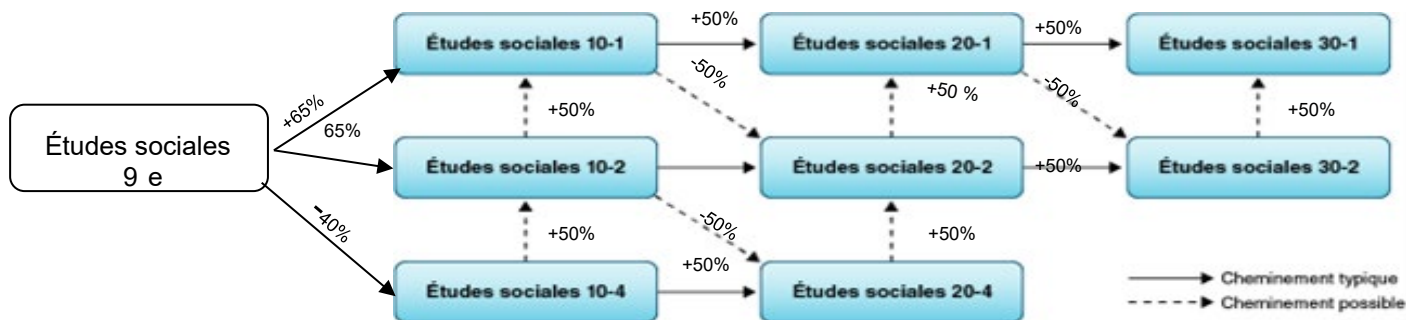
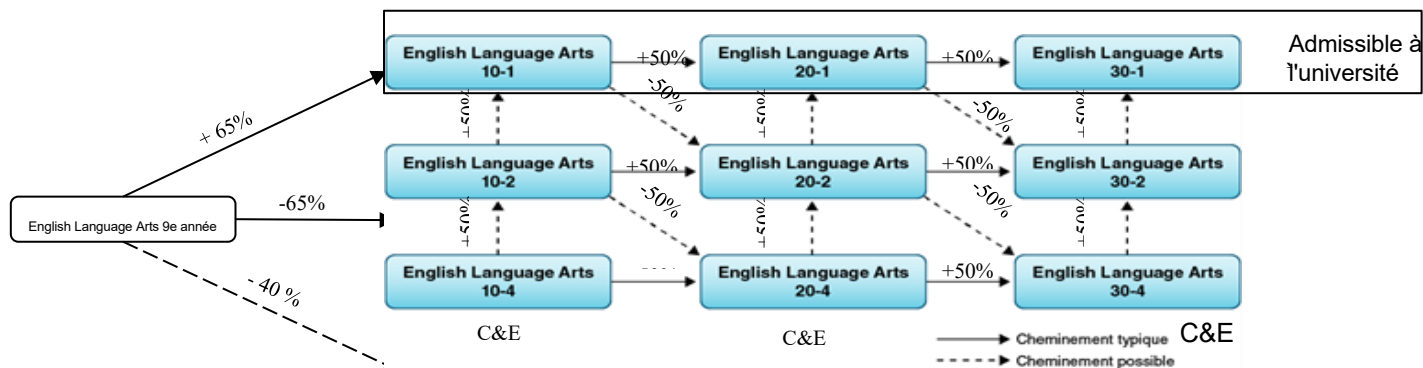
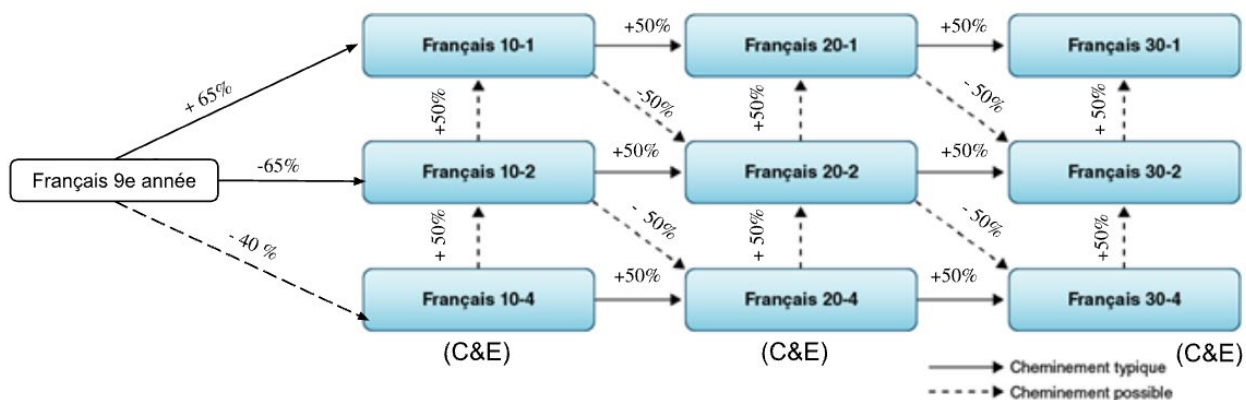
- Biologie 20, Chimie 20, Physique 20

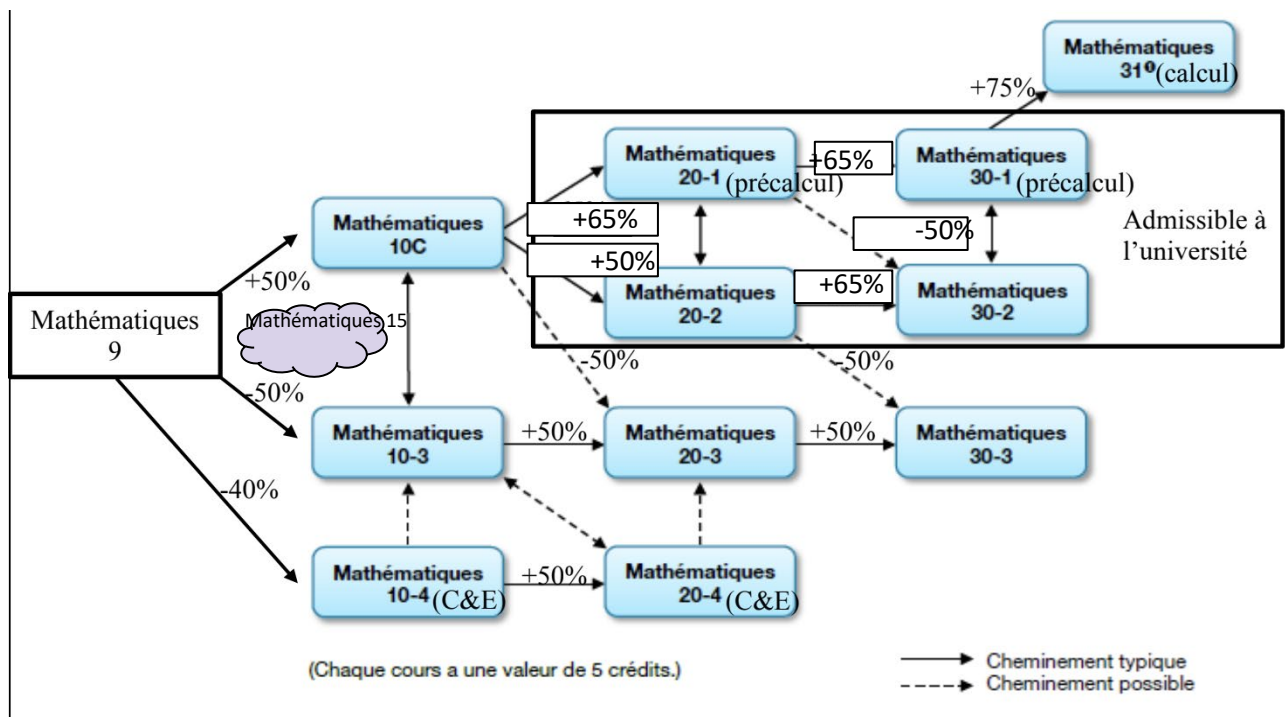
- la note minimale requise pour le transfert vertical et horizontal entre les séquences de cours est de 50%, ce qui correspond aux lignes pointillées et continue du tableau.
- un élève de 10e année peut s'inscrire à un cours de niveau 20 au second semestre, à condition d'avoir réussi le cours préalable de 10e année.
- un élève de 11e année peut, quant à lui, s'inscrire à un cours de niveau 10 pour explorer un autre domaine d'intérêt.
- la direction d'école peut accorder une exemption des préalables indiqués dans les cours de base (par exemple, passer de français 10-2 à français 20-1) sous réserve que les conditions suivantes soient remplies :
 - c'est dans le meilleur intérêt de l'élève.
 - **cette recommandation peut être faite pour les cours de français, anglais et études sociales.**
 - l'enseignant du cours de niveau inférieur recommande par écrit le changement voulu.
 - la note finale de l'élève dans le cours de niveau inférieur répond (50%) ou dépasse les attentes minimales de réussite pour le transfert vers le cours de niveau supérieur.
 - l'élève possède les compréhensions du ou des cours préalables exemptés pour placement dans le cours suivant ou de niveau supérieur.
 - la décision est prise sur une base individuelle et non pour une classe entière d'élèves.
 - des consultations ont eu lieu avec l'élève et, le cas échéant, le parent ou tuteur.
 - la décision est prise dans l'intérêt fondamental de l'élève.
 - le directeur doit également tenir compte du fait que le cours préalable peut faire partie d'une série de cours requis pour l'admission dans un établissement postsecondaire ou pour obtenir un certificat externe de l'industrie et, par conséquent, nécessite une note réelle.
- la direction d'école **ne peut pas** accorder des exemptions dans les cours suivants :
 - cours des Études professionnelles et technologiques (ÉPT) ;

- apprentissage expérientiel hors établissement ;
 - Stage de carrière 10 ;
 - cours du Green Certificate Program ;
 - Préparation au milieu de travail et Stages en milieu de travail de la série Connaissances et employabilité ;
 - cours du Programme d'apprentissage enregistré (PAE) ;
 - cours de Formation par stages ;
 - cours de crédits à double reconnaissance d'un établissement postsecondaire ;
 - cours de niveau 3000 de la première période d'apprentissage d'un métier ;
 - cours d'anglais langue additionnelle (le niveau de compétence détermine le choix de cours) ;
 - cours élaborés localement (à l'exception des cours de langue et des cours de langue et culture ; élaborés localement);
 - Projets spéciaux.
- **responsabilité de la direction d'école :**

Lorsqu'un directeur d'école a des raisons de croire que l'application des procédures mentionnées dans ce document ne peuvent pas être appliquées, il doit demander l'appui du directeur général adjoint aux services pédagogiques.

Séquences de cours au secondaire 2e cycle (avec notes suggérées par le FrancoSud)



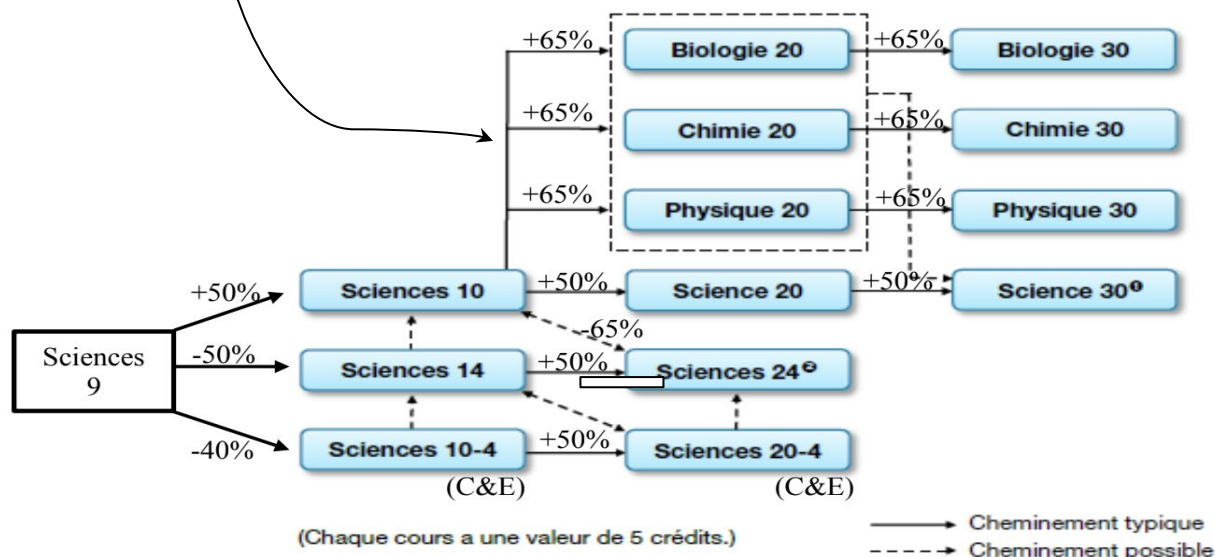


Transition de la 9e année vers la 10e année

- 9e année vers 10C : l'élève peut s'inscrire en Maths 10c même s'il a 50% de moyenne à la fin de la 9e année afin de lui ouvrir le plus de possibilités futures. Toutefois, il est fortement recommandé que si l'élève a entre 50 et 65% à la fin de la 9e année, il s'inscrive au cours de Maths 15 durant l'été afin de solidifier ses bases dans cette matière.
- 9e année vers 10-3 : Si l'élève obtient entre 40 et 49% en mathématiques à la fin de la 9e année, il doit s'inscrire en 10-3 ou si l'école offre le cours de Maths 15 en présentiel au premier semestre, il pourra s'inscrire dans ce cours. S'il réussit le cours de Maths 15 avec 50%, il pourra faire le cours de Maths 10c par la suite.
- 9e année vers 10-4 : Si l'élève a moins de 40% à la fin de la 9e année, il est recommandé qu'il soit inscrit au cours de Maths 10-4 (C&E). Une rencontre avec les parents est obligatoire si tel est le cas.

Les élèves qui ont obtenu une note finale de 50 % ou plus dans l'un des cours Biologie 20, Chimie 20, Physique 20 ou Sciences 20 peuvent s'inscrire en Sciences 30.

Les élèves qui ont obtenu une note finale de 50 % ou plus dans l'un des cours Biologie 20, Chimie 20, Physique 20 ou Sciences 20 peuvent s'inscrire en Sciences 30.



Il est aussi important de prendre en compte ces critères pour aider le choix du parcours scolaire de l'élève, voir Annexe A.

L'obtention de crédits par défi vise les buts suivants :

- répondre aux différents besoins des élèves;
- inciter les élèves à s'approprier leur apprentissage;
- reconnaître l'apprentissage que font les élèves dans divers milieux, sans nécessairement se limiter à l'école.

Au conseil scolaire FrancoSud, un processus a été mis en place pour défier le cours suivant :

- French 30-9Y

Inscription des résultats des élèves aux cours des ÉPT

Chaque élève doit être évalué et noté de façon individuelle pour chacun des cours des ÉPT.

Les écoles doivent indiquer dans PASI tous les cours des ÉPT ainsi qu'une note attribuée. Les écoles sont également tenues d'indiquer, pour chaque élève, les cours des ÉPT dont le statut d'achèvement est « retrait » (WDR) ou « incomplet » (INC).

Un statut INC peut être utilisé à la place d'une note inférieure à 50 % lorsqu'un élève n'abandonne pas un cours des ÉPT mais, qu'il n'a pas encore atteint tous les résultats d'apprentissage indiqués dans le programme d'études. Il n'y a pas de note associée à un statut incomplet.

Changement de cours ou abandon

Le programme est recommandé par l'enseignant qui a enseigné le cours initial (exemple : Anglais 10-1), en consultation avec :

- l'enseignant qui reçoit le prochain cours du niveau secondaire dans le cadre du programme alternatif (exemple : Anglais 20-2), Cela permet aux élèves de continuer à apprendre et à développer leurs capacités dans un programme différent avec la possibilité d'obtenir des crédits rétroactifs;
- le conseiller d'orientation scolaire;
- approbation du directeur;
- les parents.

Heures d'enseignement

- bien que les cours soient élaborés pour 25 heures d'enseignement par crédit, l'exigence de 25 heures d'enseignement par crédit ne s'applique plus pour la grande majorité des cours, sauf pour les suivants :
 - les cours du Green Certificate Program;
 - les cours du Programme d'apprentissage enregistré (PAE);
 - les cours Projets spéciaux 10, 20 et 30;
 - les cours Stage en milieu de travail 15, 25 et 35;
 - les cours Formation par stages 20-4 et 30-4;
 - les cours Préparation au milieu de travail 10-4.
- des cours d'été pour l'obtention de crédits et des cours de langue patrimoniale peuvent être offerts par les autorités scolaires, les écoles privées agréées et d'autres écoles secondaires agréées. Les exigences du programme indiquées dans le Guide de l'éducation s'appliquent à toutes les écoles offrant des programmes de cours d'été, de soir et de fin de semaine au secondaire deuxième cycle, mais, pour ces programmes, l'accès à un enseignement d'au moins 16 heures par crédit doit être offert.

Équivalences pour les élèves provenant de l'extérieur de l'Alberta

Lorsqu'un élève arrive dans une école secondaire de l'Alberta en provenance d'une autre province ou d'un autre pays, il appartient à la direction d'école d'évaluer les attestations d'études obtenues à l'extérieur de l'Alberta ou du Canada.

La direction d'école peut accorder une exemption des préalables. Quatre conditions doivent être respectées ;

- l'élève possède les connaissances des cours préalables exemptés pour pouvoir accéder au cours suivant ou de niveau supérieur ;
- la décision est prise sur une base individuelle et non pour une classe entière d'élèves ;
- des consultations ont eu lieu avec l'élève et, le cas échéant, avec le parent ou tuteur ;
- la décision est prise dans l'intérêt fondamental de l'élève.

La direction peut juger que l'élève a réussi l'équivalent de certains cours et lui accorder la mention «P» (pass).

Si la direction d'école ne peut pas trouver un cours équivalent autorisé par Alberta Education, il peut alors attribuer des crédits non assignés (UCR9991, UCR9992, UCR9993 et UCR9999) jusqu'à un maximum de 20 crédits.

Références : Education Act
Guide de l'éducation, 2024-2025
[Funding Manual for School Authorities](#)
[Défi du cours FSL3099 French 30-9Y](#)

ANNEXE A

Liste des critères à considérer - Sciences 10	Atteint
L'élève a prouvé qu'il est capable de:	
identifier des données dans un énoncé et choisir une équation qui relie ces données et l'inconnue pour résoudre un problème	☐
résoudre des équations algébriques : savoir remplacer des symboles par des valeurs numériques dans une équation, savoir résoudre une équation du premier degré	☐
interpréter une expérience (identifier les différentes variables)	☐
interpréter des résultats d'expériences consignés dans un tableau et les analyser pour en tirer une conclusion	☐
faire des inférences à partir de schémas, de descriptions, de tableaux de résultats	☐
écrire la formule chimique de composés ioniques binaires simples (sans ions polyatomiques)	☐
comprendre des notions théoriques (théorie atomique, liaison chimique, théorie de l'évolution)	☐
se montrer engagé et pro-actif dans son apprentissage (l'élève travaille régulièrement, pose des questions s'il ne comprend pas, consulte Classroom régulièrement, effectue tous les travaux demandés avant l'évaluation et révise les points à améliorer) et faire preuve de maturité (l'élève est engagé dans les travaux de groupe et prend son apprentissage au sérieux)	☐
L'élève a été recommandé pour le cours de math 10C, qu'il fera avant ou pendant le cours de sciences 10	☐

Liste des critères à considérer - Biologie 20	Atteint
L'élève a prouvé qu'il est capable de:	
identifier les différences entre cellules animales et végétales et pouvoir identifier les parties des cellules et leurs fonctions	☐
comprendre les processus de transport actif et passif	☐
comprendre des notions théoriques	☐
posséder des stratégies d'étude et de prises de notes efficaces	☐
interpréter une expérience (identifier les différentes variables)	☐
interpréter des résultats d'expériences consignés dans un tableau et les analyser pour en tirer une conclusion	☐
faire des inférences à partir de schémas, de descriptions, de tableaux de résultats	☐
se montrer engagé et pro-actif dans son apprentissage (l'élève travaille régulièrement, pose des questions s'il ne comprend pas, consulte Classroom régulièrement, effectue tous les travaux demandés avant l'évaluation et révise les points à améliorer) et faire preuve de maturité (l'élève est engagé dans les travaux de groupe et prend son apprentissage au sérieux)	☐

Liste des critères à considérer - Mathématiques 10c	Atteint
L'élève a prouvé qu'il est capable de/d':	
effectuer les quatre opérations de base avec les nombres rationnels (incluant les %) tout en respectant la priorité des opérations	☐
comprendre la différence entre l'aire, le périmètre et le volume ainsi que d'appliquer la formule appropriée dans un contexte donné	☐
appliquer les lois des exposants	☐
appliquer le théorème de Pythagore	☐
effectuer l'addition et la soustraction de polynômes	☐
effectuer la multiplication et la division de polynômes par un monôme	☐
représenter, interpréter et tracer un graphique	☐
résoudre des équations linéaires (incluant celles avec distributivité) et de vérifier sa solution	☐
se questionner sur la validité et/ou la vraisemblance de sa solution dans un contexte donné	☐
utiliser le raisonnement mathématique approprié pour résoudre un problème écrit	☐
se montrer engagé et pro-actif dans son apprentissage (l'élève travaille régulièrement, pose des questions s'il ne comprend pas, consulte Classroom régulièrement, effectue tous les travaux demandés avant l'évaluation et révise les points à améliorer) et faire preuve de maturité (l'élève est engagé dans les travaux de groupe et prend son apprentissage au sérieux)	☐

Ce tableau présente les exigences minimales auxquelles un élève inscrit à un programme francophone doit satisfaire pour obtenir un diplôme d'études secondaires de l'Alberta. Les établissements postsecondaires et les milieux de travail pourraient exiger d'autres cours en plus de ceux indiqués ci-dessous.

100 CRÉDITS PROVENANT DES COURS SUIVANTS :

FRANÇAIS – 30 LEVEL
(Français 30-1 ou 30-2)

ENGLISH LANGUAGE ARTS – NIVEAU 301
(English Language Arts 30-1 ou 30-2)

ÉTUDES SOCIALES – NIVEAU 30
(Études sociales 30-1 ou 30-2)

MATHÉMATIQUES – NIVEAU 20
(Mathématiques 20-1, Mathématiques 20-2 ou Mathématiques 20-3)

SCIENCES – NIVEAU 202

(Sciences 20, Sciences 24, Biologie 20, Chimie 20 ou Physique 20)

ÉDUCATION PHYSIQUE 10 (3 CRÉDITS)³

CARRIÈRE ET VIE (3 CRÉDITS)⁴

10 CRÉDITS OBTENUS DANS LES DOMAINES SUIVANTS, TOUTE COMBINAISON ÉTANT ADMISE :

- Cours des Études professionnelles et technologiques (ÉPT)
- Cours des beaux-arts
- Cours de langues secondes
- Éducation physique 20 et/ou 30
- Cours de Connaissances et employabilité
- Cours du Programme d'apprentissage enregistré
- Cours élaborés localement en beaux-arts, ÉPT, langues secondes ou les cours professionnels de Connaissances et employabilité

5 CRÉDITS PROVENANT DE TOUT COURS DE NIVEAU 30

(EN PLUS DES COURS DE NIVEAU 30 D'ENGLISH LANGUAGE ARTS, D'ÉTUDES SOCIALES ET DE FRANÇAIS TEL QU'INDIQUÉ CI-DESSUS)⁵

Ces cours peuvent comprendre :

- Des cours de niveau 30 élaborés localement
- Des cours de la série 3000 (niveau avancé) des ÉPT
- Des cours de niveau 30 de Formation par stages⁶
- Des cours de niveau 30 de Connaissances et employabilité
- Des cours de niveau 30 du Programme d'apprentissage enregistré
- Des cours de spécialisation de niveau 30 du Green Certificate Program Projets spéciaux 30